

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

 EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 Note de synthèse : 13/06/2019
 Extrait : 21/06/2019

Séance du 20 juin 2019

 Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 25
 Votants : 31

 Délibération :
N° DEL_2019_073

 OBJET :
 Avenant convention d'étude et de veille
 foncière avec EPORA (Annexes 06-01 et
 06-02)
Étaient présents :
 M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,
 M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, Mme Corinne DOTTO, M.
 Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER,
 M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis
 FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET,
 Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle
 CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, M. Jean
 POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis
 VALENTE
Avai(en)t donné pouvoir :
 M. Philippe JASSERAND à M. Gérard OCTROY, M. Sébastien DUMAINE à M.
 Jean-Louis ROUSSET, Mme Virginie DELMARRE à Mme Martine HATTERER,
 M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Catherine TISSIER à Mme
 Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-
 Louis VALENTE
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION**Rappel et référence(s) :**

L'EPORA et la Ville ont signé en août 2015 une Convention d'Étude et de Veille Foncière (CEVF) pour 4 ans, déterminant les modalités de mise en œuvre de la stratégie foncière sur le centre-ville en terme d'acquisitions (à l'amiable et/ou par préemption), de portage foncier et de transfert de gestion des biens acquis par l'EPORA.

La CEVF porte sur le périmètre de l'OPAH-RU (dispositif porté par Saint Etienne Métropole dont les études préalables ont démarré en 2015) et englobe également le périmètre du PRIR défini via la convention ANRU signée en mars 2019.

Bilan :

Cette CEVF a permis l'acquisition et le portage foncier par l'EPORA de 18 immeubles sur le centre-ville depuis 2015 (dont 3 sont en cours d'acquisition) :

Opérations	Année acquisition	TOTAL
J.Guesde / J. Jaures		940,000 €
24 rue J. Guesde	2016	118,000 €
16 rue J. Guesde	2017	103,000 €
54 rue J. Jaures	2017	145,000 €
2 rue H. Boucher	2017	90,000 €
38 rue J. Guesde	2019	290,000 €
42 rue J. Guesde	2019	194,000 €
Ilôt Notre-Dame		130,000 €
6 V. Hugo	2017	60,000 €
12/10 rue V. Hugo	2019	25,000 €
4 rue de la Voûte	2019	45,000 €
Secteur Richarme / Grenette		898,000 €
2 rue E. Combes	2015	165,000 €
38/40 Richarme	2016	85,000 €
6 rue W. Rousseau	2017	83,000 €
1 rue F. Julien	2018	85,000 €
12 rue F. Julien	2019	45,000 €
1 Imp. Mermoz	en cours	435,000 €
But / Baldeyrou / République		95,000 €
13 rue République	2018	30,000 €
8 rue de la Côte	en cours	30,000 €
2 et 6 rue quartier du But	en cours	35,000 €
TOTAL		2,063,000 €

Situation :

Les outils opérationnels permettant la mise en œuvre du PRIR sur la dimension "Habitat" (OPAH-RU, Opérations de Restauration Immobilière (ORI), concession d'aménagement) sont en cours d'élaboration en lien avec Saint Etienne Métropole et la SPL CAP METROPOLE et seront opérationnels dès 2020.

Le foncier acquis à ce jour par l'EPORA sera ainsi en grande partie transféré à CAP METROPOLE pour la mise en œuvre des opérations ciblées.

Aussi, la CEVF arrivant à échéance en août 2019, il est nécessaire de la prolonger d'un an afin de permettre une continuité de l'action d'EPORA en terme d'acquisition et de portage foncier des immeubles acquis, jusqu'à ce que les outils de traitement de l'habitat ancien soient opérationnels.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer l'avenant de prolongation de la Convention d'Etudes et de Veille Foncière (CEVF) sur le centre-ville et tous les documents afférents.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à signer l'avenant de prolongation de la Convention de Veille Foncière (CEVF) sur le centre-ville et tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019
Reçu en préfecture le 27/06/2019
Affiché le 
ID : 042-214201865-20190620-DEL_2019_073-DE

**Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN**